



8 Place Malus
18000 Bourges
Tél 02 48 21 24 79
cgt.ud.cher@wanadoo.fr

MARDI 10 OCTOBRE 2017

FONCTIONNAIRES, SALARIÉ(E)S DU PRIVÉ, RETRAITÉ(E)S, JEUNES, PRIVÉS D'EMPLOI TOUS ENSEMBLE

en grève et en manifestations

↪ **Contre les ordonnances Macron**

↪ **Pour les augmentations de salaires**

RASSEMBLEMENTS

BOURGES : 10 h 30 – Place Séraucourt

VIERZON : 10 h 30 – Forum République

ST-AMAND : 10 h 30 – Place de la République

ST-FLORENT : 10 h 30 – Place de la République

LA GUERCHE : 14 h 30 – Place Carnot à NEVERS

Pourquoi les fonctionnaires et les salarié(e)s du secteur privé doivent-ils se mettre en grève et manifester ensemble ? Si on écoute le gouvernement, les médias et le patronat, les fonctionnaires ne seraient pas concernés par la réforme du code du travail et les ordonnances. Les fonctionnaires seraient des privilégiés, ils seraient préservés. Il n'en est rien, tout au contraire. Le statut des fonctionnaires n'est pas à côté du code du travail, il y est attaché mais il est une particularité. Pour preuve, énormément d'articles du statut des fonctionnaires sont issus du code travail et inversement.

Le ministre de l'action publique a reçu les organisations syndicales de fonctionnaires pour leur annoncer plusieurs mesures, dont : le gel du point d'indice donc le gel des salaires. C'est

la septième fois que le salaire des fonctionnaires n'est pas augmenté. La réduction de 120.000 agents va entraîner des sous-effectifs dans les hôpitaux, dans les crèches, les écoles, etc... Les conséquences sur les conditions de travail vont être désastreuses. Cela va ajouter de la souffrance à la souffrance déjà existante. Il annonce la rémunération au mérite. Qu'est-ce que le mérite quand on enseigne, on garde des enfants, on fait de la restauration collective dans un collège, quand on est juge ou policier, ou lorsque l'on soigne et s'occupe des malades à l'hôpital public ?

Faut-il un rendement dans une maternité, dans une école primaire, dans une garderie ou dans un EHPAD ?

Les salariés du privé savent très bien ce que veut dire mérite et rendement, ils savent ce que



cela entraîne sur leurs conditions de travail et leurs salaires. Ce qu'il faut, c'est bannir ces méthodes et ces pratiques dans les entreprises et non les généraliser.

Le gouvernement veut engager une discussion sur le statut des fonctionnaires. S'il utilise la même méthode que pour le code du travail et le bouleversement qui en découle, nous pouvons craindre le pire. A l'origine, le statut comme le code du travail donnaient une protection à l'ensemble des travailleurs. Ce sont les gouvernements successifs et le patronat, depuis le début des années 80, qui ont détruit les protections collectives, pour en arriver à ce que Macron prétexte la faiblesse de ces protections pour détruire et individualiser, pour précariser le salariat. Les fonctionnaires ont subi de nombreuses modifications dans le contenu-même de leurs missions, dans le sens du travail, dans le rôle qui est le leur.

Les fonctionnaires sont stigmatisés par l'ensemble de la sphère médiatico-politique, par le patronat comme "la" source de tous les maux de l'économie du pays. Pour les détracteurs de la fonction publique, le fonctionnaire coûte et le salarié du privé rapporte. Mais il rapporte à qui ? Au patronat et aux actionnaires tandis que le fonctionnaire, lui, non.

Il faut regarder ce que sont les salaires dans les fonctions publiques. Ils sont équivalents, voire en dessous de certaines branches du privé, les primes sont importantes pour maintenir

certaines catégories au niveau du salaire minimum. Il n'y a plus la garantie de l'emploi et les mutations forcées sont devenues la norme.

Il y a beaucoup de similitudes entre salariés du privé, les fonctionnaires, les régimes particuliers : des conditions de travail déplorables, des salaires qui ne permettent pas de vivre, des techniques de management par la peur et le stress identiques, le sous-effectif et la polyvalence, etc... Il ne faut pas croire que certaines catégories de salariés seraient épargnées par la régression sociale.

Depuis presque 40 ans, l'ensemble des travailleurs du privé comme du public a été touché : l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, la modalité du calcul et les durées de cotisation, les réformes sur l'assurance-maladie ou les allocations familiales, les attaques sur les salaires, la précarité ou encore les réformes de la fiscalité.

L'intérêt pour le patronat est de diviser ceux qui créent les richesses, et les fonctionnaires créent des richesses. Ne tombons pas dans ce piège où le seul perdant sera le salariat dans son ensemble. Nos intérêts sont communs et le combat doit se faire dans l'unité salariale.

La CGT a des propositions pour contrer les mauvais coups du patronat/gouvernement et pour le progrès social. Et c'est tous ensemble que nous gagnerons des droits nouveaux pour toutes et tous.



Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT



Nom et Prénom :
Adresse :
Tél. : E.mail :
Entreprise :

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher – 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise